



Endettement par sa propre mère sans le savoir

Par **gaby76**, le **06/11/2008** à **22:20**

bonjour ma tante a endetté son fils alors qu'il vivait encore chez elle il était en apprentissage et a eu une procuration sur son compte et l'as endetté (lors des signature on lui a rien expliquer) aujourd'hui il se retrouve interdit bancaire car des chèques utilisés en son nom en imitant sa signature sans que celui ci sache qu'il avait reçu des carnets de chèques car il y en a eu plusieurs? maintenant qu'il ne vit plus chez elle, elle recommence avec un de ces 2 frères en apprentissage. Que pouvons nous entreprendre afin de lever la dette ou de stopper sa mère????

Par **Marion2**, le **06/11/2008** à **23:09**

Bonsoir,

Malheureusement, il n'y a pas eu d'imitation de signature dans la mesure où cette personne avait procuration sur le compte de son fils.

Quant au frère de ce garçon, avec qui elle recommence, dites lui bien d'aller à la banque pour retirer la procuration faite à sa mère (s'il y en a une) , et ce, très rapidement. Qu'il se renseigne également auprès de la banque pour savoir si des carnets de chèques lui ont été envoyés. Si c'est le cas, soit, il les réclame à sa mère ou il met opposition auprès de sa banque sur les chèquiers.

Agissez rapidement.

Bon courage à vous.

Par **gaby76**, le **07/11/2008** à **19:34**

merci de votre conseil cependant es ce que nous pouvons porte plaintre pour abus de confiance ou autre?es ce possible?

Par **Marion2**, le **07/11/2008** à **19:44**

Je pense que oui, il y a eu abus de confiance. Votre cousin ne recevait pas non plus ses relevés de compte et il ne s'en est jamais inquiété ? Si je comprends bien, des carnets de chèques lui ont été envoyés (en principe c'est envoyé en recommandé) et sa mère, là, effectivement n'avait pas à signer et à les prendre.

Il y a des permanences juridiques gratuites auprès de votre Mairie ou auprès du greffe du tribunal. Dites à votre cousin de s'y rendre.

Cordialement

Par **gaby76**, le **07/11/2008** à **20:04**

je ne suis pas sur qu'il les a reçu en recommandé

la banque c'est la meme que celle de ma femme et elle les recoit directement par la poste rien à signé au facteur ni a retirer au bureau

merci de vos conseils ils sont précieux

Par **Marion2**, le **07/11/2008** à **20:07**

Bon courage à vous et tenez-nous au courant

Par **gaby76**, le **07/11/2008** à **20:45**

aucun probleme on vous tiendra au courant

a bientôt bisous